

Le point de l'actualité de la semaine : 002/2024 :

**Par André Dulou 156^{ème} SR, responsable de la revue de presse
Défense de l'UNION-IHEDN**

A la une aujourd'hui :

La fin de la dissuasion nucléaire ou l'autre apocalypse (Revue Conflits, 11 janvier 2024, Raphaël Chauvancy)

Depuis la seconde moitié du XX^e siècle, les relations internationales se sont structurées autour des puissances nucléaires, réputées intouchables sur leur sol. Les bombardements ukrainiens sur la Russie et particulièrement celui de Belgorod, le 30 décembre, en riposte aux attaques menées contre ses propres villes, changent la donne et ouvrent une nouvelle ère d'instabilité et de confrontations militaires.

En riposte aux bombardements de terreur subis par sa population, l'Ukraine a entrepris un certain nombre de ripostes sur le territoire russe lui-même. La Crimée, ukrainienne selon le droit international mais constitutionnellement rattachée à la Russie depuis 2014, a ainsi été le théâtre d'opérations menées contre le pont de Kertch ou la base navale de Sébastopol. Kiev a fait le pari gagnant que la Russie n'utiliserait pas ses armes nucléaires en réponse. Elle a ainsi pu induire à la face du monde que, même pour Moscou, la Crimée ne faisait pas véritablement partie de son sanctuaire national – donc qu'elle l'occupait de manière illégitime.

Attaques du territoire russe

La prolongation de la guerre et l'exaspération ukrainienne devant les pertes et les destructions subies ont entraîné un glissement progressif. Bien que non revendiquées, des actions de feu ont été menées en représailles contre les régions russes limitrophes. Même si aucune victime n'a été déplorée et que Kiev s'est bien gardée de la revendiquer officiellement, l'attaque de drones sur Moscou du 30 mai 2023 a marqué un début de désinhibition.

Au début du mois de décembre, les services ukrainiens ont ouvertement assumé le sabotage de deux convois ferroviaires de carburant en Bouriatie, c'est-à-dire à près de 5 000 kilomètres de leurs frontières dans l'Extrême-Orient russe.

Dernière escalade en date, le bombardement de Belgorod du 30 décembre. Les pertes s'élèvent à plus d'une vingtaine de morts et d'une centaine de blessés. La Russie a protesté, renvoyé une salve de missiles et demandé une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU. Mais une ville russe a été bombardée et il ne s'est finalement rien passé. Si. La Pologne a appelé à doter l'Ukraine de missiles à longue portée...

La désanctuarisation des puissances militaires

Si l'Ukraine peut bombarder la Russie sans subir de représailles nucléaires, la Pologne pourrait l'être demain par la Russie dans les mêmes conditions. Ou l'Allemagne. Ou la France.

Les menaces atomiques russes répétées contre l'Ukraine, heureusement non suivies d'effets, ont fragilisé le concept de dissuasion. Si l'autocratie militariste russe n'a pas utilisé sa bombe pour venger Belgorod, on peut raisonnablement s'interroger sur les conditions dans lesquelles Paris, Londres ou Washington utiliseraient les leurs. En évitant probablement le seuil de la destruction totale d'une ville et de certains symboles, rien n'empêche donc plus les actions directes sur le sol européen.

<https://www.revueconflits.com/la-fin-de-la-dissuasion-nucleaire-ou-lautre-apocalypse/>

Les actualités de défense, avec cet article, qui indique combien la vigilance relative à l'obsolescence est nécessaire :

Marine nationale :les sous-marins nucléaires d'attaque n'emporteront plus de torpilles lourdes F17 (OPEX 360, 13 janvier 2024, Laurent Lagneau))

Une page vient de se tourner pour l'Escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque [ESNA]. En effet, lors d'un exercice simulant un « contexte opérationnel » exigeant effectué dans le cadre de sa mise en condition opérationnelle, le SNA Améthyste [classe Rubis] a procédé à l'ultime tir d'une torpille lourde F17.2 au large de Toulon. Le Bâtiment de soutien et d'assistance affrété [BSAA] Pionnier avait été mobilisé à cette occasion.

« Les F17.2 ne seront désormais plus mises en œuvre sur SNA et laissent la place aux torpilles F21, qui seront à l'avenir mises en œuvre depuis tous les sous-marins », a en effet indiqué la Marine nationale, le 12 janvier.

Pour rappel, la conception de la torpille F-17 remonte aux années 1970. Produite à l'époque par la Direction des constructions navales [DCN, devenue « Naval Group » aujourd'hui], elle a été améliorée au fil du temps. Utilisant un sonar passif, la F-17 mod 1, d'une longueur de 5,90 mètres pour un diamètre de 533 mm, avait une portée de 20 km et pouvait atteindre la vitesse de 35 noeuds. Quant à la F-17 mod 2, pouvant être filoguidée, ses dimensions sont plus réduites mais sa portée a été allongée.

Le remplacement de la F-17 fut lancé en 2008, dans le cadre du programme Artemis. Il y avait urgence car un rapport parlementaire publié en 2010 avait expliqué que son « obsolescence technique et opérationnelle serait atteinte en 2015 ».

Seulement, le programme Artemis, qui a depuis permis de mettre au point la torpille lourde F-21, a connu des débuts difficiles. Devant initialement être mené dans le cadre d'une coopération avec l'Italie, son schéma industriel dut être revu en cours de route. Finalement, Naval Group se rapprocha de l'allemand Atlas Elektronik [filiale de ThyssenKrupp Marine Systems], de Thales Underwater Systems [TUS] pour le guidage acoustique et d'Eurengo, pour la charge militaire.

<https://www.opex360.com/2024/01/13/marine-nationale-les-sous-marins-nucleaires-dattaque-nemporteront-plus-de-torpilles-lourdes-f17/>

Thierry Breton lance l'idée d'un fonds européen de 100 milliards pour la défense (Lignes de Défense, 12 janvier 2024, Philippe Chapleau)

Il a déjà lancé plusieurs dispositifs pour augmenter les capacités européennes, mais Thierry Breton pense qu'il faut aller beaucoup plus loin.

Le Commissaire européen a évoqué jeudi la création d'un fonds de 100 milliards d'euros pour augmenter les capacités de production d'armes dans l'Union européenne afin de soutenir l'Ukraine face à la Russie. Le Français a le soutien du ministre polonais des Affaires étrangères Radoslaw Sikorski qui a défendu l'idée d'un nouveau fonds. "Pronto, please" (rapidement, s'il vous plait), a-t-il écrit sur X (anciennement Twitter).

Mais l'idée d'un fonds européen soulève toutefois des réticences dans les pays dit "frugaux", notamment l'Allemagne, rétifs à la hausse des dépenses publiques et aux financements mutualisés qui les mettent davantage à contribution.

Interrogé sur le financement des 100 milliards, Thierry Breton est resté évasif, sans exclure toutefois la possibilité de recourir à un nouvel emprunt commun comme celui du plan de relance à 800 milliards pour les transitions verte et numérique. "A partir du moment où il y a une volonté politique, on sait trouver les moyens", a assuré celui qui se dit sûr que l'UE atteindra "autour de mars, avril" son objectif d'une capacité de production annuelle d'un million d'obus de 155 mm. Mais ça c'est à voir...

<https://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2024/01/11/breton-lance-l-idee-d-un-fonds-europeen-de-100-milliards-pou-24353.html>

AIBT, une lueur d'espoir pour le fret militaire hors gabarit (Home FOB, 10 janvier 2024, Nathan Gain)

Deux ans après son lancement sous forme de service, l'offre de transport hors gabarit d'Airbus s'est transformée il y a peu en une véritable compagnie aérienne. Un nouvel acteur dont les moyens et l'expérience pourraient servir d'embryon de réponse au besoin exprimé de longue date par les armées européennes.

Développer le portfolio de charges utiles

Certification en poche, Airbus Beluga Transport (AiBT) opère désormais en tant qu'entreprise de transport autonome. Basés sur l'aéroport de Franczal, près de Toulouse, les trois avions Beluga transférés depuis Airbus Transport International seront rejoints cette année par un quatrième appareil. À terme, l'objectif d'AiBT sera d'en opérer cinq en simultané partout dans le monde.

« *En bref, nous avons désormais les avions, le personnel et les installations – ainsi que le certificat. Nous pouvons donc désormais effectuer des missions en tant que notre propre compagnie aérienne!* », s'est félicité le directeur d'AiBT, Benoît Lemonnier, dans un communiqué publié lundi par l'avionneur européen.

L'heure est désormais à la consolidation de l'expérience opérationnelle. Entamés en novembre dernier, les premiers vols se limitent au réseau intra-européen d'Airbus. Contractualisées en interne, ces missions courtes vont permettre à AiBT d'éprouver les procédures et d'entraîner le personnel avant de revenir à son cœur de métier, les vols long-courriers.

<https://www.forcesoperations.com/aibt-une-lueur-despoir-pour-le-fret-militaire-hors-gabarit/>

Les relations internationales :

La guerre de l'information cherche à accélérer la décomposition des sociétés démocratiques : entretien avec D.Colon (Diploweb, 14 janvier 2024 David Colon, Pierre Verluise)

Pierre Verluise (P. V.) : Comment pourriez-vous définir la guerre de l'information ?

David Colon (D. C.) : La guerre de l'information désigne au sens strict le fait pour un État de recourir à l'information comme à une arme, à des fins militaires, politiques, économiques, culturelles ou diplomatiques. Elle repose sur l'usage de l'information non seulement comme une source de pouvoir, mais comme un pouvoir en soi, autrement dit comme **un levier de puissance dans les relations internationales**. Au sens large, la guerre de l'information correspond à la « guerre politique » telle que la définissait George Kennan (1904-2005), à savoir « l'emploi de tous les moyens à disposition d'une nation, en dehors de la guerre, pour atteindre ses objectifs nationaux ». Les États recourent ainsi à l'arme informationnelle pour **projeter par-delà leurs frontières leur pouvoir coercitif sans recourir à la force**. La guerre de l'information est, selon une formule de Jiang Zemin en 1993, une « guerre sans fumée ».

P. V. : Alors que l'URSS était un acteur majeur de la guerre de l'information, ce sont pour vous les Etats-Unis qui lors une Guerre froide finissante - dans le contexte de la guerre du Golfe (1990-1991) - ouvrent un nouveau chapitre de la guerre de l'information. De quelles façons ?

D. C. : Les Etats-Unis considèrent être sortis vainqueurs de la Guerre froide et affirment leur suprématie tant militaire que technologique à l'occasion de la Guerre du Golfe. Leur supériorité informationnelle s'exprime d'abord sur le champ de bataille, à travers le recours à la guerre électronique et l'application de la doctrine de la domination informationnelle (*Information Dominance*) consistant pour le Pentagone à faire prévaloir sa supériorité dans le domaine de l'information tout en déniait cette capacité à l'adversaire. Mais cette supériorité s'exprime également dans le champ médiatique, à travers le poids considérable de leurs agences de presses, de leurs médias - et en particulier la chaîne d'information en continu *CNN* - dans la fabrique de l'information médiatique mondiale. Au début de l'ère numérique, leur avance en matière de technologies de l'information et de la communication est telle que les Etats-Unis entendent en faire le fondement d'une domination globale en matière d'information (*Globale Information Dominance*).

<https://www.diploweb.com/La-guerre-de-l-information-cherche-a-acceler-la-decomposition-des-societes-democratiques.html>

**Quel projet politique pour les élections européennes ?
(Télos, 12 janvier 2024, Thierry Chopin)**

Les prochaines élections au Parlement européen auront lieu dans moins de six mois dans un contexte national, européen et international très spécifique : pessimisme très fort vis-à-vis de la situation socio-économique du fait de l'inflation et de la stagnation de l'activité qui ont résulté de la crise énergétique ; radicalisation du débat politique sur fond de contestation des réformes en France ; montée et normalisation des droites radicales et extrêmes dans beaucoup de pays membres de l'UE ; risque d'érosion du soutien à l'Ukraine envahie par la Russie de Poutine et retour de la violence au Proche-Orient.

Dans ce contexte, les citoyens expriment un intérêt accru pour les prochaines élections européennes, plus fort même qu'en 2019 qui avait déjà vu un rebond de la participation électorale après quatre décennies de baisse. Deux raisons pourraient expliquer cela. Tout d'abord, les effets des crises récentes : notamment la pandémie et l'impact des crises géopolitiques et énergétiques^[1]. Ensuite, une forme de « normalisation » de la vie politique européenne : le débat européen n'est plus réduit au clivage pour ou contre l'Union européenne. Il est désormais davantage centré sur

le projet politique, y compris pour la gauche et la droite radicales qui transposent au niveau européen leurs priorités politiques.

Cela reflète les limites dans l'opinion d'une posture eurosceptique simpliste – le Rassemblement national a par exemple renoncé à son opposition à l'euro qui inquiétait l'opinion. Au contraire, les partis radicaux portent maintenant le projet d'une Europe à leur image : concentrée sur la lutte contre la pauvreté pour la gauche radicale, sur la lutte contre l'immigration pour la droite radicale.

Cela indique la direction que pourrait prendre le débat pour les prochaines élections européennes. Il sera sans doute plus concentré sur l'orientation des politiques européennes et les manques qui ont été révélées par les crises successives. Et les partis radicaux chercheront à transposer au niveau européen le traditionnel clivage entre opposition et gouvernement.

<https://www.telos-eu.com/fr/quel-projet-politique-pour-les-elections-europeenn.html>

La Corée du Nord aide l'armée russe en Ukraine, la Chine en embuscade (Asialyst, 13 janvier 2024, Pierre-Antoine Donnet)

Selon la Maison Blanche, la Corée du Nord, proche allié de la Chine, apporte une aide militaire importante à l'armée russe en Ukraine sous la forme de missiles et de munitions. Une escalade qui en dit long sur une guerre par procuration à laquelle prend également part l'Iran, un autre allié de Pékin.

C'était un secret de polichinelle depuis des mois déjà. Le régime de Kim Jong-un s'est tellement rapproché de celui de Vladimir Poutine que désormais il lui livre des armes en quantité, y compris des missiles balistiques très précieux pour l'armée russe sur le terrain de l'Ukraine. Selon la chaîne américaine CNN, deux livraisons de missiles balistiques de courte portée nord-coréens ont eu lieu depuis le début de l'année, ce qui constitue une « escalade » dans le soutien apporté par Pyongyang à Moscou dont les conséquences sont graves, a expliqué la Maison Blanche le 4 janvier dernier.

L'armée russe a fait usage de missiles nord-coréens sur le théâtre ukrainien les 30 décembre et 2 janvier, a précisé le porte-parole de la Commission à la sécurité nationale américaine John Kirby. Au total, au moins 500 missiles et drones de fabrication nord-coréenne ont été tirés en Ukraine par l'armée russe autour du Nouvel An, indique de son côté le gouvernement ukrainien qui a montré à la presse étrangère des débris de missiles qui attestent de leur origine.

« Du fait en partie de nos sanctions et des contrôles sur les exportations, la Russie s'est retrouvée de plus en plus isolée sur la scène internationale et [les dirigeants russes] ont été contraints de se tourner vers des pays comparables pour y trouver des équipements militaires, a ajouté John Kirby, lors d'un briefing. Et nous l'avons dit publiquement : l'un de ces États est la Corée du Nord. Ceci représente une escalade significative et inquiétante dans le soutien de [la Corée du Nord] à la Russie. Nous pensons que la Russie et la Corée du Nord vont tirer des enseignements de ces tirs. »

<https://asialyst.com/fr/2024/01/13/coree-du-nord-aide-armee-russie-ukraine-chine-embuscade/>

Sur le plan de l'économie, cet article sur la réindustrialisation de la France :

Le plan « Osez l'Export », un pas supplémentaire vers la réindustrialisation française (Le portail de l'IE, 12 janvier 2024, Thomas Dereux, Tiphaine de Rauglaudre)

Dans un contexte de réindustrialisation de l'Hexagone, l'État se penche sur la question des exportations des PME et dévoile son guide utilisateur sur la part française, peu après la sortie du Plan Osez l'Export. Retour sur cette politique de soutien aux exportations, alors qu'un long combat reste à mener sur la sécurité économique pour préserver les entreprises françaises des prédatons étrangères.

La DG Trésor a discrètement dévoilé son guide utilisateur sur la part française début 2024, permettant aux entreprises d'obtenir une garantie ou un prêt de l'État sur des projets à l'international. Le gouvernement confirme ainsi sa volonté de favoriser l'activité des sociétés exportatrices, peu après la sortie de Plan Osez l'Export.

Dévoilé fin août, le plan Osez l'Export prévoit 125 millions d'euros sur la période de 2023 à 2026 pour accompagner les entreprises dans l'export, et ainsi redresser ce déficit chronique qui dure depuis 20 ans. Le président Emmanuel Macron a présenté le programme de soutien aux exportations le 21 novembre dernier à l'Élysée. Cette politique, qui se concentre sur les PME, vise à augmenter cette balance commerciale qui n'a pas été positive depuis 2002. Bercy détaillera la politique de financement export 2024 en février prochain, lors du prochain salon annuel Bercy France Export.

Des exportations en baisse pour les entreprises françaises

Face à la hausse des prix de l'énergie et de l'inflation, les entreprises françaises éprouvent de plus en plus de difficultés à s'imposer à l'export et perdent des parts de marché à l'étranger. Les PME peinent à peser sur les exportations françaises : elles ne représentent que 2% de la valeur des exportations, alors qu'elles représentent 9% en Allemagne ou 54% en Italie ! De fait, plus de 95 % de celles-ci proviennent des entreprises de taille moyenne (ETI) et des grandes entreprises.

L'industrie est un secteur prometteur pour la relance de la balance économique. Si elle représente environ deux tiers des exportations françaises, elle ne représente que 17% du PIB. Cela témoigne de la faiblesse de la part des exportations dans la création de richesse.

<https://www.portail-ie.fr/univers/enjeux-de-puissances-et-geoéconomie/2024/la-plan-osez-lexport-un-pas-supplémentaire-vers-la-reindustrialisation-française/>

Hydrogène naturel découvert en France : la solution aux énergies fossiles ? (France 24, 12 janvier 2024, Alexandra RENARD, Antonia KERRIGAN, Valérie DEKIMPE, Romain CALVETTI, Élise DUFFAU)

D'immenses gisements d'hydrogène naturel, un gaz qui s'échappe des entrailles de la Terre comme de fines bulles de champagne, ont été découvert par hasard dans plusieurs régions de France. Ce gaz étant l'un des combustibles les plus propres de la nature, il aiguise les appétits internationaux à l'heure de la transition énergétique.

L'hydrogène est l'élément le plus léger et le plus abondant de l'univers. Mais le produire n'est pas simple et très polluant. Il est principalement issu d'hydrocarbures comme le

méthane, mais aussi à partir de l'eau. Pour l'obtenir, il faut séparer les différents atomes par extraction chimique.

En fonction de l'énergie utilisée pour le produire et donc de son impact sur l'environnement, on attribue à l'hydrogène une couleur. À base de gaz naturel, il est qualifié de "gris", car il est émetteur de gaz à effet de serre. Il est "rose" quand il est créé avec de l'électricité nucléaire. Il est aussi dit "vert" quand il utilise des énergies renouvelables comme l'éolien ou le solaire.

Dans les secteurs des transports en commun, mais aussi dans la fabrication très énergivore du verre, de l'acier et du ciment, la découverte récente d'hydrogène à l'état naturel, appelé hydrogène blanc, renverse l'échiquier des énergies fossiles. D'autant plus que ce gaz natif n'émet que de l'eau.

<https://www.france24.com/fr/%C3%A9missions/%C3%A9l%C3%A9ment-terre/20240112-hydrog%C3%A8ne-naturel-d%C3%A9couvert-en-france-la-solution-aux-%C3%A9nergies-fossiles>

Défense : le Fonds européen d'investissement propose 175 millions d'euros pour soutenir les start-ups et les PME (Euractiv, 12 janvier 2024, Aurélie Pugnet)

Le Fonds européen d'investissement (FEI) a créé vendredi (12 janvier) un mécanisme de fonds propres de défense de 175 millions d'euros afin de stimuler l'innovation dans le domaine de la défense au sein des PME de l'Union européenne.

« La Commission européenne et le Groupe Banque européenne d'investissement renforcent leur coopération pour soutenir les investissements dans les technologies de défense innovantes en lançant un mécanisme de fonds propres de défense doté de 175 millions d'euros pour soutenir les fonds de capital-investissement et de capital-risque qui financent des technologies de défense innovantes ayant un potentiel d'usage double », a annoncé le FEI.

L'instrument *« stimulera le développement d'un écosystème de fonds privés investissant dans l'innovation en matière de défense et à améliorer l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises actives dans ce secteur »,* peut-on lire dans un communiqué.

Les industries de défense établies au sein de l'UE ont déclaré qu'elles étaient victimes de discrimination dans l'accès aux fonds privés et publics, car la volonté des banques d'accorder des prêts diminue, ce qui entrave leurs opportunités de bénéficier d'investissements. Les ministres européens de la Défense ont soutenu le point de vue de l'industrie dans une déclaration en novembre dernier.

L'annonce fait également suite aux requêtes des dirigeants de l'UE *« en faveur d'un renforcement du rôle du Groupe Banque européenne d'investissement afin de favoriser la sécurité et la défense en Europe, en s'appuyant sur l'initiative stratégique pour la sécurité européenne mise en place par le FEI ».*

<https://www.euractiv.fr/section/defense/news/defense-le-fonds-europeen-dinvestisment-propose-175-millions-deuros-pour-soutenir-les-start-ups-et-les-pme/>

Lire avec intérêt cet article concernant la sécurité intérieure :

Les cyber gendarmes mènent une campagne de prévention contre le quishing (Gendinfo, 13 janvier 2024, Antoine Faure)

Connaissez-vous le *quishing* ? Il s'agit du *phishing* par QR code, un mode opératoire de plus en plus utilisé par les cybercriminels pour récupérer des données ou voler une somme d'argent. Le bureau de la prévention et de la protection de l'Unité nationale Cyber (UNCyber) mène actuellement une campagne pour alerter la population sur ce nouveau risque d'arnaque.

Les QR codes (Quick Response code : code à réponse rapide), ces codes-barres de forme carrée, permettant d'accéder instantanément à une page Web via un smartphone ou une tablette, ont été inventés au Japon dans les années 1990. Mais leur usage s'est développé progressivement au début du siècle, et ils sont surtout devenus incontournables au moment de la crise sanitaire, après le premier confinement. Nous avons alors pris l'habitude de « flasher » ces images avec notre smartphone, de plus en plus souvent, pour accéder à un descriptif dans une exposition, consulter le menu d'un restaurant ou d'un bar, effectuer un paiement en ligne, etc.

Plus de 800 procédures pénales en cours

Qui dit usage cyber répandu, dit forcément arnaque cyber. Le piège est simple : les escrocs collent un autocollant avec un faux QR code par-dessus le vrai. Et tant que le détournement n'est pas détecté, le sticker multiplie les victimes. Le faux QR code peut aussi être placé sur un faux flyer, réimprimé à partir du vrai, voire intégré en vidéo à un programme de télévision en différé...

Dernièrement, c'est sur des bornes de recharge pour voitures électriques, situées sur un parking, dans le Loiret, qu'un de ces faux QR codes a induit en erreur les utilisateurs. Le règlement doit se faire en scannant l'image, sauf que dans les faits, évidemment, les délinquants récupéraient les données bancaires au moment du paiement... sans mettre en route la borne pour réalimenter le véhicule électrique. On pourrait citer encore d'autres exemples, comme ces faux PV de stationnement glissés sous l'essuie-glace, ou le menu détourné d'un restaurant proposant une réduction importante à condition de payer d'avance... Mieux vaut ne pas être affamé, la commande n'arrivera jamais.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/actualites/2024/les-cyber-gendarmes-menent-une-campagne-de-prevention-contre-le-quishing>

Et quelques articles de fond et d'actualité :

Elections à Taïwan : le pays appelle Pékin à "respecter les résultats" de la présidentielle (Franceinfo, 14 janvier 2024, avec AFP)

Le premier message adressé à Pékin post-élection présidentielle. Taïwan a appelé, dimanche 14 janvier, la Chine à "*respecter les résultats de l'élection*" remportée la veille par William Lai, qui affirme que l'île est de facto indépendante et promet de la défendre face aux menaces de réunification. "*Le ministère des Affaires étrangères appelle les autorités de Pékin à respecter les résultats de l'élection, à faire face à la réalité et à renoncer à réprimer Taïwan*", selon un communiqué de la diplomatie taïwanaise. Malgré le vote, "*Taïwan fait partie de la Chine*", avait estimé plus tôt un porte-parole du ministère des Affaires étrangères chinois sur le réseau social X.

Dès samedi soir, le pays communiste, qui considère Taïwan comme l'une de ses provinces à réunifier par la force si nécessaire, avait assuré que ce

vote "n'entravera[it] pas la tendance inévitable d'une réunification avec la Chine". Il a promis de "s'oppos[er] fermement aux activités séparatistes visant à l'indépendance de Taïwan ainsi qu'à l'ingérence étrangère". Affirmant avoir reçu les félicitations de "plus de 50 pays dont 12 alliés diplomatiques", le ministère des Affaires étrangères taïwanais a dénoncé les "commentaires absurdes et erronés" des autorités chinoises.
https://www.francetvinfo.fr/monde/asie/elections-a-taiwan-le-pays-appelle-pek-in-a-respecter-les-resultats-de-l-election-presidentielle_6302955.htm

Le Service de santé des armées s'inquiète de la progression du « syndrome métabolique » chez les militaires (OPEX 360, 14 janvier 2024, Laurent Lagneau)

Par définition, un soldat déployé sur un théâtre d'opérations extérieur doit être aguerri et en pleine possession de ses capacités physiques. Pour autant, il n'est pas à l'abri de connaître des problèmes de santé. Ainsi, selon le Service de santé des armées [SSA], les plus fréquents sont « les pathologies digestives, les infections respiratoires, les soucis dermatologiques et les traumatismes non liés au combat [c'est à dire, principalement, les blessures lors d'exercices physiques]. « Étonnamment, moins de 1% des motifs de consultation sont liés au combat », avance-t-il.

Cela étant, plusieurs facteurs peuvent compromettre l'aptitude médicale des soldats en opération extérieure. D'où l'importance, explique le SSA, d'assurer une « prévention efficace et continue axée, notamment, sur l'hygiène individuelle et collective, dont la lutte contre la consommation d'alcool ou du tabac » en s'appuyant sur la chaîne de commandement.

« Il est capital que la chaîne santé reste au plus près des combattants et du commandement, partageant et connaissant leurs conditions de vie, afin d'accompagner, le plus efficacement possible, la mise en œuvre des mesures de prévention, tout en s'adaptant à la réalité du terrain », fait ainsi valoir le médecin-chef Olivier, qui s'intéresse aux pathologies susceptibles de compromettre l'aptitude des militaires à « servir en tout temps et en tout lieu ».

Cependant, le SSA s'inquiète de la progression, assez récente du « syndrome métabolique » chez les militaires. Selon la définition qu'en donne l'Institut national de la santé et de la recherche médicale [INSERM], cette pathologie « correspond à l'association de plusieurs troubles liés à la présence d'un excès de graisse à l'intérieur du ventre ». Et d'ajouter : « Les personnes concernées présentent un tour de taille important [...] et au moins deux autres anomalies parmi les suivantes : une hyperglycémie [excès de sucre dans le sang], un taux de triglycérides élevé, un faible taux de 'bon' cholestérol HDL, une tension artérielle trop haute ».

<https://www.opex360.com/2024/01/14/le-service-de-sante-des-armees-sinquiete-de-la-progression-du-syndrome-metabolique-chez-les-militaires/>

Parus au journal officiel :

Décret du 9 janvier 2024 relatif à la cessation des fonctions du Gouvernement

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048898744>

Décret du 9 janvier 2024 portant nomination du Premier ministre

Arrêté du 5 janvier 2024 portant nomination à la présidence de la République

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048865365>

Décret du 11 janvier 2024 relatif à la composition du Gouvernement

Le Président de la République,

Vu l'article 8 de la Constitution ;

Vu le décret du 9 janvier 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Sur proposition du Premier ministre, chargé de la planification écologique et énergétique,

Décète :

- [Article 1](#)

Sont nommés ministres :

M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;

M. Gérald DARMANIN, ministre de l'intérieur et des outre-mer ;

Mme Catherine VAUTRIN, ministre du travail, de la santé et des solidarités ;

Mme Amélie OUDÉA-CASTÉRA, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques ;

M. Marc FESNEAU, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

Mme Rachida DATI, ministre de la culture ;

M. Sébastien LECORNU, ministre des armées ;

M. Éric DUPOND-MORETTI, garde des sceaux, ministre de la justice ;

M. Stéphane SÉJOURNÉ, ministre de l'Europe et des affaires étrangères ;

M. Christophe BÉCHU, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;

Mme Sylvie RETAILLEAU, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- [Article 2](#)

Sont nommées ministres déléguées auprès du Premier ministre et participent au conseil des ministres :

Mme Prisca THEVENOT, chargée du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement ;

Mme Marie LEBEC, chargée des relations avec le Parlement.

- [Article 3](#)

Est nommée ministre déléguée auprès du Premier ministre et participe au conseil des ministres pour les affaires relevant de ses attributions :

Mme Aurore BERGÉ, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

- [Article 4](#)

Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République française